

ÉCOQUARTIER *Daudet* JOURNAL DU PROJET

N°02 • JUILLET 2016

édito

EN ROUTE VERS UNE VILLE DURABLE

Ça bouge sur les terrains Daudet. Les premiers travaux de terrassement ont commencé et vont se poursuivre par la réalisation des voiries et réseaux nécessaires au futur écoquartier. Cette phase initiale précède la construction des premiers bâtiments prévue durant l'année 2017.

Le projet Daudet, c'est bien sûr une nouvelle offre de logements et de commerces de proximité, mais c'est aussi de nouveaux espaces publics à destination des futurs habitants, des usagers du quartier, des riverains et plus globalement de tous les Martinérois. Le projet écoquartier Daudet se veut en effet ouvert sur l'extérieur, il a pour ambition de permettre la rencontre des habitants, de créer du lien social et de la solidarité, d'offrir un cadre de vie attractif et agréable pour tous.

Ce deuxième numéro du journal du projet aborde plus particulièrement la question des déplacements et des mobilités. Il s'agit là d'un enjeu primordial dans la réalisation de l'écoquartier Daudet. La mise en œuvre d'un plan de circulation, le développement des modes doux comme la marche à pied ou le vélo, la qualité des accès aux transports en commun ou encore l'incitation à de nouveaux usages de la voiture individuelle sont autant de pistes explorées par le projet Daudet.

Avec l'implication de ses habitants, Saint-Martin-d'Hères innove et s'embellit. Continuons d'agir en ce sens, dans ce quartier mais également partout dans notre commune, pour témoigner qu'il fait bon vivre à Saint-Martin-d'Hères.

En bref
...

- Les travaux d'infrastructure ont débuté le 23 mai pour une durée approximative de 27 mois. Pour plus d'informations, contacter Isère Aménagement au 04 76 03 38 20.



L'actu du projet

DES ESPACES PUBLICS POUR SE DÉPLACER, MAIS PAS QUE !

La question de la mobilité est une préoccupation contemporaine majeure car nos choix de modes de déplacements ont un impact direct sur la pollution de l'air, la santé, la qualité de vie ou encore sur l'usage de l'espace public.

La stratégie de mobilité durable mise en place à l'échelle du secteur Daudet a pour objectif de créer un cadre de vie agréable et confortable par la réalisation d'espaces publics laissant la place au développement de différents usages et l'accompagnement des futurs habitants et des riverains vers de nouvelles pratiques de déplacement.

L'OSSATURE PUBLIQUE DU QUARTIER AUTOUR DE DEUX AXES

- La rue Daudet qui se raccorde au nord-est sur la rue Joliot-Curie et au sud-ouest sur la rue Henri Wallon.
- Le mail central paysagé qui rejoint au nord l'avenue du Bataillon Carmagnole-Liberté et se prolonge jusqu'aux nouveaux jardins familiaux situés le long de la voie ferrée.

DES ENTRÉES ET SORTIES HIÉRARCHISÉES

Afin de favoriser le bon fonctionnement du quartier et de garantir un impact minimal du projet sur l'organisation globale du secteur, un principe de hiérarchisation des entrées et sorties a été mis en place. Il repose sur la volonté d'identifier la rue Henri Wallon comme axe privilégié de circulation afin de limiter le trafic sur le futur mail central et les rues Joliot-Curie et Flora Tristan qui auront un statut de voies de desserte de quartier.

Ce principe sera notamment garanti par la mise en œuvre d'aménagements de voiries prévus dans le cadre du projet (zone 30, traitement des carrefours, mobilier urbain, aménagements paysagers, etc.) qui permettront une meilleure répartition et hiérarchisation des déplacements vers ou depuis ces trois accès.

CIRCULATION À DOUBLE SENS ET VOIRIES APAISÉES

La circulation à double sens a été privilégiée car elle facilite une bonne accessibilité locale en évitant de longs détours. Le projet prévoit aussi la création de voiries apaisées (30 km/h). La rue débouchant sur l'avenue du Bataillon Carmagnole-Liberté, espace à forte valeur ajoutée pour les piétons, sera accompagnée d'un mail paysager proposant diverses activités (jeux pour enfants, terrain de jeux de boules...). La rue Daudet sera quant à elle principalement conçue de manière à signaler un apaisement du trafic en entrée de quartier.

Les aménagements de carrefours participeront également à une bonne répartition de la circulation. Le carrefour Carmagnole-Liberté sera traité comme une entrée de zone résidentielle en veillant à assurer les traversées cycles et piétonnes. Le carrefour Joliot-Curie sera traité en plateau surélevé avec pour objectifs de réduire la vitesse dans la courbe, de marquer l'entrée en zone 30 de la rue Daudet et de sécuriser les traversées piétonnes qui encadrent le carrefour. Enfin, le croisement avec la rue Henri Wallon sera organisé de manière à assurer la sécurité et la cohabitation entre les différents modes de déplacements.

STATIONNEMENT PUBLIC

Le stationnement public s'organisera le long des voies :

- longitudinalement ou en bataille sur la rue Daudet,
- en bataille par "poches" le long du mail central,
- longitudinalement le long des voiries de desserte interne.

Aussi, le parking existant au nord-est du gymnase Colette Besson sera agrandi. Au total, une centaine de places de stationnement publiques seront proposées.

Chiffres clés

QUELS MODES DE DÉPLACEMENT ATTENDUS DANS L'ÉCOQUARTIER ?

25% transports en commun

30% modes actifs (vélo, marche...)

45% véhicules particuliers

3 lignes de bus à proximité (n°11, 14, C6)

QUELLES SONT VOS MISSIONS AU SEIN DE TRANSITEC ?

J'assure des missions d'étude et d'expertise sur des sujets de mobilité urbaine. J'interviens sur de nombreux dossiers de planification des transports et des déplacements, d'accessibilité, de stationnement, etc. J'ai notamment assuré le suivi de l'ensemble des missions du groupe sur la métropole grenobloise entre 2008 et 2015.

QUEL ÉTAIT L'OBJET DE VOTRE ÉTUDE DANS LE CADRE DE L'ÉCOQUARTIER DAUDET ?

Mon rôle était de concevoir la stratégie d'accessibilité tous modes au projet, d'assister l'équipe municipale dans la construction du projet pour le faire évoluer dans une direction compatible avec le fonctionnement de la ville et les

Parole à Thierry Delobel Directeur du Bureau d'études Transitec



objectifs ambitieux qu'elle poursuit en matière de déplacements. J'ai également participé à la concertation sur le projet, pour expliquer les choix et les replacer dans le contexte de l'agglomération, qui subit de plein fouet les effets de la congestion automobile et qui évolue aussi rapidement que possible pour rester attractive.

CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT, C'EST POSSIBLE ?

Oui, si l'on prend toutes les mesures nécessaires pour y arriver et que l'on accepte quelques concessions pour les mettre réellement en œuvre. C'est le cas sur Daudet. Les enjeux de mobilité ont été pris en compte dès le démarrage du projet et ce dernier a su s'adapter aux besoins. Trame viaire apaisée, cheminements cycles et piétons en lien avec les transports collectifs, le tout dans une approche pragmatique, qui sache mettre

chaque mode à sa juste place. L'enjeu est surtout de pouvoir bien vivre dans son quartier et je pense que l'organisation des flux va y participer.

COMMENT IMAGINEZ-VOUS LA MOBILITÉ DE DEMAIN ?

Je suis optimiste. Même si rien n'est jamais facile. Les comportements changent, on l'observe partout et c'est bien. La jeunesse est sensible à l'environnement, les modes alternatifs à la voiture se développent, les villes s'embellissent et la qualité de vie s'y améliore. Mais les dernières élections municipales en France montrent ici et là que l'on n'est jamais à l'abri d'un retour à la voiture, notamment dans les villes moyennes. Il faut donc rester vigilant, continuer d'expliquer les grands enjeux de la mobilité urbaine, qui doit être efficace, cohérente et en phase avec son temps.

Zoom sur SE DÉPLACER PENDANT LE CHANTIER

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE (VOIRIES, RÉSEAUX...) ONT DÉBUTÉ LE 23 MAI. À TRAVERS LA CHARTE "CHANTIER PROPRE", ILS SONT ORGANISÉS DE MANIÈRE À LIMITER LES NUISANCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES POPULATIONS RIVERAINES.

En matière de déplacement, plusieurs mesures ont été prises afin de sécuriser le périmètre des travaux. Au-delà de l'aspect "sécurité", il est important de maintenir des déplacements confortables pendant la durée du chantier. À ce titre, une signalétique et un cheminement adaptés aux usages piétons et cycles a été mise en place pour

assurer la traversée des terrains Daudet. Une pratique qui se régularise par elle-même jusqu'à, mais dont le démarrage des travaux a rendu l'encadrement nécessaire. Cette mesure vient en réponse à des observations formulées par les riverains et permet d'améliorer le confort et la sécurité des déplacements pendant la phase de chantier.



Une question sur le projet ?

Contactez

ISÈRE AMÉNAGEMENT
Laurent Bornet
laurent.bornet@groupe38.fr
04 76 03 38 20

En marche vers le label EcoQuartier

PILIER 1 : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DYNAMISER LE TERRITOIRE

Engagement n°14 : privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile.

UNE ÉTUDE "DÉPLACEMENT" A ÉTÉ RÉALISÉE EN 2012 ET COMPLÉTÉE EN 2013, SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOQUARTIER DAUDET ÉLARGI À L'ENSEMBLE DES SECTEURS ALENTOUR. ELLE A ABOUTI À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE COUPLANT CONTRAINTES SUR LES DÉPLACEMENTS EN VOITURE ET PROPOSITION D'ALTERNATIVES CONCRÈTES. IL S'AGIT D'ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO ET DE LA MARCHÉ, DE DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ET DES OFFRES INNOVANTES.

ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS EN VÉLO

Au-delà de l'aménagement d'itinéraires cycles confortables et sécurisés, le projet Daudet prévoit la création d'espaces de stationnement vélo. Des arceaux à destination des habitants de l'écoquartier et des visiteurs seront installés sur l'espace public ainsi que des arceaux pour les visiteurs dans les opérations privées. Les locaux à vélos seront couverts et clos, facilement accessibles depuis l'espace public et au plus près des entrées d'immeubles.

ENCOURAGER LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ

C'est principalement l'attention portée à la qualité des aménagements piétons et à l'apaisement de la vitesse de circulation automobile (30km/h) qui incitera davantage à la pratique de la marche. Avec l'arrivée des nouveaux habitants, un pédibus pour les déplacements vers l'école élémentaire Joliot-Curie sera proposé.

OPTIMISER L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN

L'arrivée de nouveaux habitants dans le secteur a été pris en compte dès 2014, au moment de la restructuration du réseau de transports en commun de l'agglomération, et a permis d'augmenter la fréquence et l'amplitude horaire des trois lignes de bus situées à proximité (n°11, 14 et C6).

RÉDUIRE LA PLACE DE LA VOITURE ET PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES

La réalisation de places de stationnement non boxées dans les parkings privés permet d'assurer leur vocation de place de stationnement et de limiter le report du stationnement privé sur l'espace public. Des solutions innovantes, telles que l'implantation de places d'auto-partage et de bornes de recharge pour les voitures électriques, viendront compléter l'offre alternative.

Fête des jardins

Elle se déroulera samedi 24 septembre dans les jardins Daudet (rue H. Wallon) et débutera à midi par un moment convivial autour d'un repas partagé. Ensuite, place sera laissée aux ateliers avec, par exemple, "apprendre à récupérer et conserver les graines". Les participants pourront en profiter pour troquer des graines. Puis viendra le temps des balades dans les jardins à la rencontre des épouvantails réalisés par les jardiniers et l'association Les Ineffables, le tout ponctué de moments musicaux.



Questions Réponses

QUEL EST LE CALENDRIER DE RÉALISATION ?

Le projet est organisé en trois phases qui s'échelonnent de 2016 à 2022. Un phasage nécessaire permettant de mieux répartir dans le temps la réalisation des 435 logements prévus et de mieux coordonner les différents chantiers.

EN QUOI CONSISTE LA PREMIÈRE PHASE ?

Elle comprend les îlots A4 et B situés de part et d'autre de la rue Daudet (après le gymnase Colette Besson). Afin de répondre aux besoins du plus grand nombre d'habitants, ces 2 îlots accueilleront une offre mixte de logements, soit environ 18 logements en accession sociale, 36 en locatif publics et 55 en accession à la propriété, ainsi qu'une offre de commerces de proximité en rez-de-chaussée des bâtiments.

QUAND SERONT LIVRÉS LES PREMIERS LOGEMENTS ?

Les travaux de construction des deux premiers îlots débuteront durant le 1^{er} semestre 2017 pour une durée de 16 à 20 mois. Les premiers logements devraient être livrés fin 2018.

QUI CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES FUTURS LOGEMENTS ?

Opérations en accession libre, îlot B :

Bouygues Immobilier
M^{me} Pommet, 04 72 68 74 72
a.pommet@bouygues-immobilier.com

Cogedim

M^{me} Potelle,
04 50 05 80 60
jpotelle@altareacogedim.com

Opérations en accession sociale, îlot A4a :

Isère Habitat
M^{me} Crouzet, 04 38 12 46 11
e.crouzet@isere-habitat.fr

Logements locatifs publics, îlot A4b :

Opac38
contact.smh@opac38.fr